

CONSTRUCTION

Maçons en ordre de marche



Prenons les rues de Lausanne le 17 mai pour améliorer les conditions de travail sur les chantiers.

CN 2025 • Réunis en Assemblée générale le 28 mars dernier à l'UOG à l'appel de leurs syndicats SIT et UNIA, les maçons genevois n'ont pas caché leur colère et leur ras-le-bol face à la dégradation de leurs conditions de travail. Alors qu'à la sueur de leur front, ils construisent la Suisse, chaque année, plusieurs milliers d'entre eux tombent sur les chantiers, victimes d'accident, de maladie ou tout simplement de la pénibilité de leur

activité. Chaque année, avec l'aide de leurs syndicats, ils doivent mendier, souvent sans succès, de maigres augmentations de salaires face à un patronat toujours plus intraitable et ingrat. Ce même patronat, représenté par la SSE, qui, à chaque négociation de leur convention collective, tente de leur imposer une flexibilité totale de leur temps de travail.

Les maçons genevois ont ainsi adopté leurs revendications pour améliorer

leurs conditions de travail et appellent leurs collègues à participer massivement à la manifestation nationale, le 17 mai prochain à Lausanne!

STOP À LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond sur les chantiers. Les jeunes sont de plus en plus nombreux à se détourner de la profession: le nombre d'apprentis a diminué de moitié ces dernières années, et un maçon sur deux quitte la branche, souvent peu de temps après la fin de son apprentissage. D'ici 2040, 30 % des postes de maçons annoncés manquent aujourd'hui, sans changement de

SUITE EN PAGE 4 >>>

VOTATIONS

Imposition sur le lieu de domicile, panneaux solaires, découvrez les recommandations du SIT pour les votations cantonales du 18 mai. **4-5**

SALAIRE MINIMUM LÉGAL

En déposant un projet de loi sur les « jobs d'été », le PLR s'attaque au salaire des étudiant-e-s. Avec la complicité du patronat. Référendum en vue. **6**

EMS

Une nouvelle CCT encadre les conditions de travail du personnel travaillant dans les EMS à Genève et amène plusieurs améliorations dans un secteur en souffrance. **8**

DIP

Face aux attaques sur le temps de travail dont il fait l'objet, le personnel enseignant du DIP et les éducateurs-trices de l'OMP ont déposé un préavis de grève. **9**

UBER EATS

Le Tribunal fédéral a tranché: les livreuses de repas de Chaskis sont en fait des travailleuses louées par UberEats. Petite explication du jugement et de ses conséquences. **11**

8 MARS

Contre les discriminations des femmes et des minorités de genre, le SIT n'a pas manqué à l'appel de la Journée internationale des luttes féministes. **13**


Billet de la présidence

Pour le sociologue Jacques Ion, voici la différence entre un engagement « timbre » et un engagement « post-it », qui résultent de la mutation des formes d'engagement militant depuis l'après deuxième guerre mondiale en raison de l'individualisation de la société : si le premier était caractérisé par l'adhésion au service de la cause envers laquelle l'individu accepte de déléguer sa parole et son identité pour se fondre dans celles définies par la structure, le second, réversible et pragmatique permet de bâtir l'identité de la structure du fait de l'aspiration et de l'ambition des militant-e-s qui s'y engagent.

Cela a un impact sur les corps intermédiaires¹, ceux qui disent « le réel – mais celui qui est invisible »², ceux qui transforment les émotions en actions organisées mais qui subissent une désaffection progressive.

L'engagement *timbre* comprend 3 composantes : structure (*comment* : un syndicat), cause (*quoi* : quelles revendications) et temporalité (*quand* : sur quelle durée), l'individu s'engage intensément dans l'organisation pour une cause. L'engagement *post-it* se focalise sur la cause et la temporalité en délaissant la structure, par défiance.

Mais cette double catégorisation est insuffisante pour comprendre les mouvements militants climatiques, écologiques, féministes, de lutte contre les discriminations ou de justice sociale (où se situent les syndicats) initiés dès 2019. Si la part de l'individu y est forte avec le désir d'un épanouissement (sans que cela soit un engagement sacrificiel, au détriment de sa propre personne), les changements de transformation sociale, radicale et systémique sont d'une telle ampleur et urgence qu'ils se traduisent par un rapport d'indifférence face aux institutions, jugées trop lentes et déconnectées ou conduites par une génération qui a manqué d'exemplarité et n'aurait pas agi assez vite et assez fort.

Dans ce contexte les corps intermédiaires, comme les syndicats, ont besoin d'être pour les militant-e-s des lieux d'expression démocratique à l'écoute et bienveillants qui leur permettent également de définir la structure. Le SIT est un lieu qui est traversé par cet esprit, mais qui devrait aussi être reconnu comme un outil de transmission d'une culture politique commune (celle des travailleuses et travailleurs), pour faciliter l'échange et le dialogue et construire un cadre collectif de références partagées permettant de porter le changement. 

Diego Cabeza

SOMMAIRE

ÉDITO

Syndicat antifa **p3**

VOTATIONS

2x NON à « J'y vis, j'y paie » **p4**
 OUI aux panneaux solaires, mais pas n'importe comment **p5**
 OUI à la loi sur le nombre de signatures en matière communale **p5**
 Le référendum sur les lois corsets a abouti! **p5**

ACTUALITÉS

En été, fais-toi exploiter? **p6**
 Stop à la spéculation sur nos logements **p7**
 Chômeurs-euses frontaliers-ères et marché du travail sous pression **p7**

SECTEURS

La nouvelle CCT des EMS de Genève est entrée en vigueur! **p8**
 Préavis de grève dans le secteur de l'éducation **p9**
 La lutte continue **p9**
 3 milliards d'excédent : merci qui? **p10**
 Nouveau revers pour Uber (Eats) **p11**
 Fraude après fraude après fraude après fraude... **p12**

ÉGALITÉ

Plus que jamais nécessaires **p13**



HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00
 Les contacts par e-mail sont à privilégier : sit@sit-syndicat.ch

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage
 Permanences physiques : mardi de 15 h à 18 h et jeudi de 16 h à 18 h 30

Tertiaire privé

(Hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)
 Permanences physiques : mardi et jeudi de 14 h à 17 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques : mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

Salarié-e-s sans statut légal

Permanence téléphonique : lundi de 14 h à 15 h 30 au 022 818 03 00
 Permanence physique : mercredi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions) : Rue de Montbrillant 38, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 13 h.
 Permanences téléphoniques : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

Attention, certaines permanences peuvent être annulées. Vérifiez sur le site du SIT avant de venir.

CONTACTEZ-NOUS

16, rue des Chaudronniers
 case postale 3135, 1211 Genève 3
 tél. : +41 (0) 22 818 03 00
 fax : +41 (0) 22 818 03 99
 courriel : sit@sit-syndicat.ch
 web : www.sit-syndicat.ch



1 Groupes sociaux, situés à un niveau intermédiaire entre l'individu et l'État, tel un syndicat.

2 Claire Thoury, *S'engager. Comment les jeunes se mobilisent face aux crises*, Les petits matins, Paris, 2023

Syndicat antifa

Contre les fachos et les abus patronaux, défendons les salaires, pas les frontières. C'est derrière cette banderole que le mouvement syndical genevois appelle les travailleuses et les travailleurs à prendre une nouvelle fois la rue ce 1^{er} mai 2025.

Cette réaffirmation d'un slogan que nous répétons depuis maintenant plus d'une décennie est rendue nécessaire par le contexte de ce printemps 2025: d'une part la montée des fascismes ailleurs et ici, et d'autre part le retour (encore!) à l'agenda politique suisse de la question de la libre-circulation des travailleuses et des travailleurs, avec d'une part l'initiative UDC contre « une Suisse à 10 millions », et d'autre part la question du renouvellement des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union Européenne.

Car tandis que Trump procède à la déportation de milliers de travailleuses et travailleurs sans-papiers, que le parti néonazi allemand AFD et l'extrême-droite

française ou encore italienne gagnent des voix en rêvant de « remigration », et que s'ouvre une nouvelle saison où la Méditerranée se remplira de cadavres au mépris du droit maritime et de la plus élémentaire humanité, voilà que l'extrême-droite helvète repasse à l'offensive pour fermer les frontières en s'attaquant une nouvelle fois à la libre-circulation des travailleuses et des travailleurs.

Or, derrière le discours xénophobe de l'extrême-droite, qui comme toujours fait des immigré-e-s les boucs émissaires de tous les maux du capitalisme, se cache en réalité la seule volonté de démanteler leurs droits au séjour, au regroupement familial et à la protection sociale. Objectif: mettre à disposition du patronat une main d'œuvre de sans-droits, corvéables à merci, mettant ainsi sous pression les droits et conditions de travail de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs par l'arme de la division.

Une méthode et un projet politique que tous-tes les fascistes, d'hier et d'aujourd'hui, ont en commun. En faisant croire aux travailleurs-euses que leur ennemi, ce sont les autres, les juifs-ves, les communistes, les homosexuel-le-s, les latinos-as, les « extracomunitari », les « clandestins », les arabes, les gazaoui-e-s, ou encore les requérant-e-s d'asile d'où qu'ils-elles viennent, les fascistes ne visent qu'à maintenir le système d'oppression capitaliste.

A coups de barres de fer, d'huile de ricin et de canons, mais plus encore à coups d'idéologie militariste, masculiniste et raciste, et de destruction méthodique de toute forme de redistribution des richesses et de droits démocratiques, ils-elles veulent réduire les travailleuses et travailleurs au silence et renforcer un modèle de société basé sur l'exploitation, la soumission et la peur, au seul profit des nantis. Les milliardaires au pouvoir, le pouvoir des milliardaires.

Oui, il y a donc bel et bien un lien entre les fachos et les abus patronaux: les premiers sont à la fois le produit et le plus fidèle serviteur des seconds.

Et ce n'est pas un hasard si c'est une conseil-

lère fédérale PLR qui s'aplatit devant le discours du vice-président des États-Unis, ni si ce sont des conseillers fédéraux UDC, fraîchement (et richement, contrairement à d'autres) retraité ou encore au pouvoir, qui n'hésitent pas apporter ouvertement leur soutien à Trump, Musk, Milei et autres néonazis allemand-e-s.

Alors ce 1^{er} mai 2025, prenons la rue, pour réaffirmer haut au fort le nécessaire combat syndical pour une société non pas fondée sur l'oppression et la peur, mais sur l'égalité, la solidarité et la justice sociale. Car chaque centime que le mouvement syndical arrache aux capitalistes pour le rendre aux travailleuses-euses, sous la forme de meilleurs salaires, de protections sociales, ou de droits supplémentaires, est bien plus qu'une victoire économique. C'est un acte de résistance antifasciste. ♦

Davide De Filippo

Face aux fascismes,
réaffirmons la
nécessité de la lutte
syndicale

FISCALITÉ

2x NON à « J'y vis, j'y paie »

L'initiative « J'y vis j'y paie » et son contre-projet visent à enrichir les communes riches et appauvrir les communes populaires de Genève. Votons 2 x non le 18 mai.

Référendum cantonal • Places de crèches, parascolaire, bâtiments scolaires, bibliothèques, ludothèques, voirie, parcs publics, aménagements, salles de sport, théâtres, etc. : qu'ont en commun ces prestations publiques ? Elles sont toutes à charge des communes, et doivent donc être financées par l'impôt communal. D'où la grande importance de cette imposition. Aujourd'hui, ce financement est principalement basé autour de la commune où l'on travaille, assortie d'une « péréquation intercommunale ».

Or, la droite patronale veut modifier ce système, aux seules fins d'enrichir certaines communes périphériques déjà très riches (notamment Vendœuvres, Cologny, Veyrier ou Troinex, etc.), en faisant croire qu'il faut payer où on vit (« J'y vis, j'y paie »). Ce slogan racoleur escamote le fait qu'à Genève, les communes où l'on travaille sont aussi les plus peuplées, celles où le revenu moyen est plus bas, celles où les besoins en prestations publiques sont plus élevés, et celles qui s'engagent le plus en matière de création de places en crèches et d'offre culturelle, pour ne prendre que ces exemples. Sans compter aussi que dans les communes où l'on travaille, chacun-e « consomme » aussi des prestations publiques financées par ces communes : le parc où l'on va prendre sa pause de midi, le centre sportif où l'on va se défouler, ou encore l'aménagement de la place où l'on va prendre l'apéro...

TRANSFERT DES PAUVRES VERS LES RICHES

La modification voulue (tant par l'initiative de l'UDC « J'y vis, j'y paie », que par le contre-pro-



jet) appauvrirait considérablement les principales communes du canton, qui regroupent la grande majorité de la population du canton (70 %) : Genève, Carouge, Lancy, Vernier ou Meyrin y perdraient entre 10 % et 15 % du produit de l'impôt (soit plus de 50 millions de pertes pour Genève, 10 millions pour Lancy, etc.). À l'inverse

les communes riches de la zone « villas de luxe » (seulement 13 % de la population du canton), pourront baisser encore plus leurs impôts, car elles fournissent peu de prestations publiques et refusent la construction de logements d'utilité publique sur leur sol.

On augmenterait ainsi les inégalités entre communes, déjà les plus élevées de Suisse : les riches verraient leurs impôts communaux baisser, alors que les communes du centre urbain devraient les augmenter, ou limiter leurs prestations, déjà aujourd'hui insuffisantes.

C'est donc clairement une attaque aux prestations publiques et pour augmenter les inégalités. Il faut donc refuser l'initiative et le contre-projet.

LA PESTE OU LE CANCER ?

La seule différence entre l'initiative et le contre-projet est que la première abolit immédiatement l'imposition dans la commune de travail au profit de la commune de résidence, alors que le contre-projet prévoit pour l'accompagner un mécanisme de répartition avec un délai de cinq ans. Or le but de la majorité qui l'a voté n'est pas de compenser les pertes via le contre-projet, elles l'ont dit explicitement, mais bien de s'attaquer aux communes les plus sociales du canton au profit d'un « Monaco sur Léman » de l'entre-soi des riches du canton. Ces 5 ans, sans doute insuffisants au vu de la complexité de la problématique, ne feront que retarder la dégradation, mais pas la neutraliser. C'est pourquoi nous appelons à rejeter aussi bien le contre-projet que l'initiative, et appelons à voter 2 fois NON.

Pour les combattre, le SIT s'est associé aux autres organisations de la Plateforme pour la justice fiscale, qui réunit les principaux syndicats et les partis de gauche du Canton. **♦**

Jean-Luc Ferrière

Maçons en ordre de marche

<<< SUITE DE LA PAGE 1

politique, ne seront pas repourvus. Des travailleurs de plus de 50 ans, contre toute logique économique et sociale, continuent à être licenciés avec le risque de perdre leur droit à la retraite anticipée (FAR) et de se retrouver à l'aide sociale après avoir trimé 30, 35 ans sur les chantiers. Le système de sous-traitance abusive avec son lot de misère sociale pour les travailleurs en bout de chaîne et de faillites frauduleuses perdure et continue à se développer.

CORVÉABLES À MERCI ? ÇA SUFFIT !

Accélération des cadences et des rythmes de travail, augmentation des temps de déplacement qui ne

sont même pas payés, journées de travail à rallonge, dans le froid, sous la pluie ou sous 38° à l'ombre, alors qu'en face les bénéficiaires se multiplient : les maçons disent STOP !

Avec les prochaines négociations de la convention nationale (CN 2025) qui s'annoncent, ils sont persuadés que le patronat va poursuivre ses attaques contre leurs conditions de travail en exigeant la flexibilisation totale de leur temps de travail (suppression des calendriers et des annonces pour le travail du samedi, élimination des durées maximales de travail prévues par la CN etc.).

Pour anticiper l'offensive patro-

nale et y faire face, pour améliorer leurs conditions de travail et de salaire pour un meilleur pouvoir d'achat mais aussi leur droit à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et familiale, les travailleurs présents à l'AG ont adopté plusieurs revendications.

CAHIERS DE REVENDICATIONS

Sur le plan national, les maçons demandent une baisse du temps de travail et s'opposent à toute flexibilité des horaires de travail. Ils exigent une pause payée pour tout le monde, la fin du temps de déplacement non payé, une meilleure utilisation des heures

supplémentaires avec possibilité de les transférer sur un compte « familial », un encadrement strict de la sous-traitance avec responsabilisation de l'entreprise principale, une augmentation de salaire digne de ce nom pour tous, ainsi que la compensation automatique du renchérissement à l'avenir.

Sur le plan local, ils revendiquent la suppression des pénalités de salaire pour les apprenti-e-s ayant réussi leur formation, l'établissement de critères contraignants pour le travail du samedi, et une décharge syndicale pour 3 jours de formation par année.

Ils ont conclu leur assemblée générale en donnant rendez-vous à tous leurs collègues genevois, samedi 17 mai 2025 11h30, à la place Lise-Girardin pour un départ en train gratuit pour Lausanne. **♦**

Thierry Horner



CLIMAT

OUI aux panneaux solaires, mais pas n'importe comment

Le 18 mai prochain, le SIT appelle à voter **NON** à l'initiative « Pour une transition rapide vers le solaire à Genève » et **OUI** à son contreprojet.

Initiative cantonale • Le constat de départ est clair : la crise climatique actuelle rend urgente la nécessité de renoncer aux énergies fossiles et de développer les énergies renouvelables. De ce point de vue-là, le SIT partage l'objectif de cette initiative qui vise à augmenter la production d'énergie solaire via l'équipement en panneaux photovoltaïques de tous les bâtiments du canton d'ici à 2035. Pour y répondre, elle prévoit la mise en place d'une procédure accélérée, sans nécessité d'obtenir une autorisation de construire. Et, point essentiel, elle empêche le report des coûts de l'installation sur les loyers.

Mais parmi les mesures proposées, cette initiative des Verts-Libéraux met à charge du Canton tous les risques économiques des propriétaires, indépendamment de leur niveau de revenu et de fortune. L'État deviendrait garant des prêts contractés par les particuliers et devrait assurer un prix de vente minimal du courant privé durant toute la durée de vie de l'installation pour permettre la rentabilité des investissements. Autrement dit, le solaire c'est nécessaire, mais à condition

que les plus riches ne doivent pas mettre la main au porte-monnaie.


UN CONTRE-PROJET ACCEPTABLE

Au vu de ces objectifs, l'initiative, rejetée à l'unanimité par le Grand Conseil, a fait l'objet d'un contreprojet qui propose une répartition des coûts entre propriétaires privés et SIG et donne la priorité aux grandes installations, toujours en garantissant qu'il n'y aura pas de report sur les loyers. Ce nouveau texte supprime par ailleurs la garantie par l'État d'un prix de vente minimal du courant produit. Ainsi, même si la droite a réussi à y introduire une exonération fiscale et à mettre à charge des SIG les frais sur une partie des terrains privés, le contre-projet est plus favorable que l'initiative dans les mesures qu'il propose pour augmenter la production d'énergie solaire à Genève.

POUR QUE TRANSITION ÉCOLOGIQUE NE RIME PAS AVEC PRÉCARISATION DU TRAVAIL

Le développement des installations solaires, et plus généralement des énergies renouvelables, est aussi

bénéfique en termes de création d'emplois. Or comme l'a revendiqué le dernier Congrès du SIT, la transition écologique nécessite de développer de nouvelles compétences et de nouveaux métiers, ce qui implique obligatoirement de renforcer et de faciliter la formation et la reconversion professionnelles pour les travailleurs-euses. Sans une réelle offensive de formation, le recours à la sous-traitance, à des entreprises hors canton et au travail temporaire s'accroîtra, entraînant, outre des déplacements inutiles et polluants, un fort risque de détérioration des conditions de travail. Sur ces aspects, ni l'initiative, ni son contreprojet ne sont suffisants. Ils ne prévoient pas non plus un renforcement de la protection de la santé des travailleurs-euses du secteur, pourtant exposé-e-s à différents types de risques du fait du travail en hauteur.


Une adaptation au changement climatique est nécessaire, mais elle ne peut se faire au détriment des travailleurs-euses. Le SIT appelle donc à voter **NON** à l'initiative et à accepter son contreprojet, mais avec un soutien critique. 

Sarah Destanne

OUI à la loi sur le nombre de signatures en matière communale

Le 3 mars 2024, une loi visant à abaisser le nombre de signatures requises pour faire aboutir les initiatives et référendums cantonaux a été acceptée en votation. Le SIT, qui participe régulièrement à des récoltes de signatures, avait pris position en faveur de cette modification en constatant quelle permettrait un meilleur relai des voix des travailleuses.

Mais lors de sa mise en œuvre, des incohérences de nombres ont été repérées, certaines petites communes se retrouvant à devoir recueillir plus de signatures que des communes intermédiaires.


La nouvelle loi soumise au vote le 18 mai vise donc à rétablir la situation en modifiant le nombre de signatures minimum à récolter dans les grandes et moyennes communes. Ainsi, une progression équitable des seuils de signatures sera garantie.  **SD**

Le référendum sur les lois corsets a abouti !

Avec 6383 signatures déposées sur les 4143 nécessaires, le référendum lancé par les syndicats et les partis de gauche contre les « lois corsets » a abouti.

Des signatures faciles à récolter sur les stands de récolte, tant ces lois sont stupides et outrancières. Limiter, comme elles le proposent, la croissance des dépenses publiques et des emplois publics à la croissance de la population est un calcul simpliste qui ne tient absolument pas compte des besoins de la population corrélés à d'autres facteurs, comme le vieillissement de la population, la précarisation de l'emploi, la transition énergétique, le développement des transports publics, la prise en charge des situations de handicap, les besoins de formation, etc.

Au sein des services publics, directement concernés, le personnel ne s'y trompe pas non plus : si ces lois devaient passer, cela signifierait des charrettes de licenciements, une précarisation massive de l'emploi via l'emploi d'auxiliaires plutôt que de personnel fixe, une foire d'empoigne à chaque exercice budgétaire, avec au final le risque de paralysie de services entiers et donc de leur capacité à délivrer des prestations de qualité à la population.

Nul doute que nous renverrons les tronçonneuses de Milei et Musk à leurs expéditeurs, lorsque ces lois seront soumises au vote populaire.  **DDF**



© Kit Suman

SALAIRE MINIMUM LÉGAL

En été, fais-toi exploiter ?

En déposant un projet de loi sur les « jobs d'été », le PLR s'attaque au salaire des étudiant-e-s. Avec la complicité du patronat. Référendum en vue.

Précarité étudiante • En avril, ne te découvre pas d'un fil, en mai, fais ce qu'il te plaît, en juin, passe tes examens, et en été, fais-toi exploiter ! Voilà la nouvelle trouvaille du PLR pour grignoter le salaire minimum légal durement conquis par les travailleuses et travailleurs genevois : introduire dans la loi une exception à son application pour les étudiant-e-s employé-e-s entre le 15 juin et le 15 septembre. Après quelques mois de discussions tripartites demeurées infructueuses en raison de l'intransigeance patronale, la commission de l'économie du Grand Conseil a repris ses travaux, tandis que les syndicats se préparent donc au référendum.

SOUS-ENCHÈRE ESTIVALE

N'ayant toujours pas digéré la cuisante et historique défaite patronale du 27 septembre 2020 (acceptation de l'initiative syndicale « 23 frs, c'est le minimum » par 58 % de la population), et tandis qu'il œuvre à Berne pour le remettre en cause

(lire ci-après), le parti des patrons poursuit sa guérilla d'arrière-garde contre le salaire minimum légal, au prétexte que les « jobs d'été » auraient disparu par sa faute, ce qui empêcherait les étudiant-e-s de se frotter au monde du travail durant leurs études.

Or, non seulement ni le PLR ni les patrons ni personne n'est en mesure de démontrer cette prétendue disparition de ces emplois à durée déterminée durant l'été, mais on peine à comprendre pourquoi une sous-enchère salariale interdite durant toute l'année deviendrait soudainement autorisée au seul motif que c'est... l'été.

BESOIN DES ENTREPRISES OU DES ÉTUDIANT-E-S ?

Car de deux choses l'une, soit ces emplois répondent à un besoin des entreprises, auquel cas il n'y a aucune raison de déroger au salaire minimum légal, soit les entreprises n'en ont pas réellement besoin, auquel cas rien ne les empêche de

continuer à les proposer à des étudiant-e-s, quitte à le faire à temps partiel si vraiment le montant de 4773,60 frs (pour 40h/sem) est à ce point impraticable. Le coût pour l'entreprise resterait ainsi très bas, tout en atteignant l'objectif louable d'offrir aux jeunes une expérience professionnelle.

GARDE-FOUS INSUFFISANTS

Bien qu'opposée sur le principe, la CGAS, moins dogmatique que certains patrons, a néanmoins accepté d'ouvrir des négociations tripartites pour faire un deuxième pas en ce sens, après avoir déjà concédé une exception dans les secteurs soumis à une convention collective de travail. Pour la CGAS, étendre cette possibilité à tous les secteurs, comme le veut le PLR, n'aurait pu être réalisable qu'à condition de disposer de garde-fous analogues aux conventions collectives : définir la nature auxiliaire ou non essentielle pour les entreprises de ces « jobs », en convenir un salaire, et mettre

en place une obligation d'annonce aux autorités permettant de les contrôler et d'éviter ainsi les abus. Or, sur ces deux derniers points, les patrons n'ont lâché que des miettes insuffisantes pour faire avaler la couleuvre.

Les négociations ont donc échoué, et les syndicats se préparent donc à livrer bataille référendaire si la majorité de droite devait persister à aller de l'avant sur le projet du PLR. **♦**

Davide De Filippo

SALAIRE MINIMUM MENACÉ AUSSI DEPUIS BERNE

La commission de l'économie et des redevances du Conseil national a accepté le projet de mise en œuvre de la motion Ettlin, qui prévoit de faire primer les CCT nationales sur les salaires minimaux cantonaux, au mépris de la volonté populaire des cantons qui ont accepté le salaire minimum légal, et piétinant la compétence cantonale de légiférer en matière sociale. C'est d'ailleurs pour ce motif que dans le cadre de la consultation menée par le Conseil fédéral sur cet objet, 25 cantons sur 26 s'y sont déclarés opposés. Le Conseil des États, censé justement représenter la voix des cantons, serait donc maintenant bien inspiré de l'écouter, cette voix quasi unanime des cantons, et de jeter définitivement cette proposition à la poubelle.

LOGEMENT

Stop à la spéculation sur nos logements

Le SIT soutient l'initiative cantonale de l'ASLOCA « Stop à la spéculation sur nos logements ».



© Maria Ziegler

Initiative cantonale • À Genève, les prix de l'immobilier s'envolent. Des investisseurs achètent des immeubles à des prix surévalués, puis prétendent un rendement insuffisant pour justifier des hausses de loyer, ou résilient les baux pour relouer plus cher. Ce cercle vicieux aggrave la crise du logement et menace directement les locataires. L'initiative cantonale « Stop à la spéculation sur nos logements », lancée par l'ASLOCA et soutenue par le SIT, propose d'étendre le droit de préemption du Canton et des communes aux immeubles d'habitation et de le rendre obligatoire dans les cas d'abus manifestes. Buts: freiner la spéculation, augmenter la part d'immeubles d'habitation en mains publiques, et créer du logement abordable pour toutes et tous.

UN OUTIL CONCRET CONTRE LA SPÉCULATION

Le droit de préemption permet à une collectivité publique de se substituer à l'acheteur lorsqu'un bien est mis en vente. Ce droit existe déjà à

Genève, mais uniquement pour les terrains en zone de développement. Avec cette initiative, le Canton et les communes pourraient utiliser ce levier sur les immeubles déjà bâtis, à condition qu'ils soient majoritairement résidentiels.

L'initiative prévoit de rendre la préemption obligatoire si le prix d'achat est manifestement exagéré. Le prix d'achat par l'État serait alors fixé par une commission d'expert-e-s.

Ce mécanisme freinerait les appétits des spéculateurs et les hausses de loyers qui en découlent. A défaut, les immeubles concernés passeraient en mains publiques.

CRÉER DES LOGEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE

Les immeubles ainsi acquis deviendraient automatiquement des logements d'utilité publique, intégrés dans le parc de logements à loyer modéré. Les baux des locataires en place seraient préservés, sans possibilité de résiliation liée à la vente. Ce mécanisme permettrait aux collectivités de constituer progressivement un parc de

logements publics abordables échappant aux spéculateurs.

Cette initiative est un outil efficace et mesuré pour contenir la spéculation et élargir l'offre de logements accessibles dans un canton où la pénurie pèse lourdement sur les classes populaires et moyennes. Pour un logement digne et abordable pour toutes et tous, signez et faites signer l'initiative « Stop à la spéculation sur nos logements ».

Ignace Cuttat

Téléchargez et signez l'initiative :



MARCHÉ DU TRAVAIL

Chômeurs-euses frontaliers-ères et marché du travail sous pression

Le gouvernement français a adopté un décret qui détériore la protection sociale des travailleuses-euses frontaliers-ères, ce qui risque de mettre le marché du travail genevois sous pression.

Protection sociale • En décembre dernier, SITInfo faisait sa Une sur les mesures envisagées par la France pour pallier les déficits du chômage français et les faiblesses des accords entre États. Le 21 mars dernier, le Gouvernement français a adopté un décret mettant en œuvre l'une de ces mesures: obliger les chômeuses et les chômeurs frontaliers-ères à accepter les offres d'emploi du lieu de résidence dont les salaires peuvent être nettement inférieurs au salaire de

l'emploi perdu de ce côté-ci de la frontière. Au bout du deuxième refus, le-la travailleur-euse risque d'être radié-e de l'assurance-chômage. Avec l'USS, Unia et le SSP, le SIT se joint aux syndicats français (CGT), belges (FGTB) et Luxembourgeois (OGBL) pour dénoncer ce tour de vis sur la protection sociale de milliers de travailleuses et travailleurs.

Cette mesure, outre à faire des économies dans l'assurance-chômage française faute d'une répar-

tion équitable de son financement entre les États (entre les pays de résidence et les pays d'emploi), ne vise qu'à satisfaire le patronat français, pourtant responsable de la disparition de nombreux emplois industriels dans les zones frontalières.

Quant à celles et ceux qui seraient tenté-e-s de croire, abreuvé-e-s depuis des années par le discours simpliste du MCG, que cette mesure aurait des conséquences « bénéfiques » pour le mar-

ché de l'emploi suisse, ils-elles se trompent lourdement. Face à cet affaiblissement majeur de la protection sociale en France, la crainte de perdre l'emploi de ce côté-ci de la frontière s'en trouvera décuplée, rendant les travailleuses et travailleurs frontaliers-ères plus vulnérables aux abus patronaux. Il en résultera une pression accrue sur l'emploi et les salaires de ce côté-ci de la frontière, ce dont souffriront l'ensemble des travailleuses-euses, y compris résident-e-s.

Les syndicats appellent donc le gouvernement français à renoncer à ce décret, dont la légalité semble de surcroît douteuse. Dans l'interval, le SIT rappelle aux travailleuses-euses frontaliers-ères qu'en cas de perte d'emploi à Genève, ils-elles peuvent aussi s'inscrire comme demandeurs-euses d'emploi auprès de l'Office cantonal de l'emploi, ce qui leur donne accès aux offres d'emploi en Suisse.

Davide De Filippo



© Logan Weaver

ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

La nouvelle CCT des EMS de Genève est entrée en vigueur!

Une nouvelle CCT encadre les conditions de travail du personnel travaillant dans les EMS à Genève et amène plusieurs améliorations dans un secteur en souffrance.

Négociation • Mandatés d'un cahier de revendications, les syndicats signataires de la CCT EMS à Genève (SIT, SST, Unia, Syna) ainsi que l'association suisse des infirmières et des infirmiers (ASI) ont négocié durant trois ans avec les deux faitières patronales du secteur: la FEGEMS et l'AGEMS. Depuis le 1^{er} avril 2025, la CCT est renouvelée pour une période de 5 ans et comporte des améliorations pour le personnel.

PROTECTION CONTRE LE LICENCIEMENT

L'un des importants ajouts consiste en l'introduction d'un entretien de suivi en cas de prestations insatisfaisantes. Dorénavant, si l'employeur considère qu'un-e employé-e fournit une prestation jugée insatisfaisante, il devra organiser un entretien afin de formaliser les attentes qu'il a et fixer avec l'employé-e des objectifs dans un délai donné. Cet entretien devra faire l'objet d'un document écrit. Cette nouvelle pratique devrait aider le personnel à s'améliorer et à se défendre. Il devrait aussi

permettre d'éviter certains licenciements. Licencier sans l'étape préalable de donner une occasion pour un-e employé-e de s'améliorer dans le cas d'une insatisfaction des prestations ne sera plus possible.

DROITS FAMILIAUX DÉPOUSSIÉRÉS

Concernant les congés, la diversité des familles est maintenant prise en compte. Le lien d'un-e employé-e avec sa compagne ou son compagnon sans obligation d'habiter ensemble est pris en compte, pour autant qu'elle ou il soit annoncé-e aux RH. De plus, un congé de 10 jours est donné au parent qui n'est pas la mère ayant bénéficié du congé maternité, en plus du congé paternité de 5 jours qui existait déjà dans l'ancienne CCT. A été ajouté un congé naissance en cas de gestation par autrui, avec traitement accordé au membre du personnel qui est le parent biologique pour autant qu'il exerce une activité régulière faisant l'objet d'une rétribution mensuelle. La durée de ce congé est fixée par analogie avec le

congé maternité. Enfin, dans le cas de l'hospitalisation du nouveau-né à la naissance durant 2 semaines au moins, le congé maternité est prolongé d'une durée équivalente (avec une limite à 56 jours).

POLYVALENCE MIEUX PRISE EN COMPTE

La question de la polyvalence était très mal traitée dans l'ancienne CCT. La CCT en vigueur ne prévoit plus de fonction d'« employé-e polyvalent » et clarifie dans un article les deux situations pour lesquelles l'employeur doit accorder une à deux classes salariale supplémentaires: lorsque des responsabilités supplémentaires sont confiées à l'employé-e ou lorsque des personnes remplissent durablement des tâches affiliées à des cahiers des charges différents qui requièrent une certaine flexibilité et/ou des horaires différents.

AMÉNAGEMENTS EN FIN DE CARRIÈRE

Pour l'aménagement des conditions de travail des collabora-

teurs-trices en fin de carrière, c'est maintenant dès 55 ans – et non plus 57 ans – que les membres du personnel qui le souhaitent peuvent demander à être libéré-e de toute obligation de travail de nuit. De plus, pour le personnel ayant atteint le plafond des augmentations salariales, c'est-à-dire l'annuité maximale de 22, celui-ci se verra accorder un jour de vacances par année en lieu et place de l'annuité (avec un maximum de 5 jours).

AUTRES AMÉLIORATIONS

Autres nouveautés: chaque EMS va définir une politique de formation spécifique à l'établissement et l'employé-e aura le droit à la formation continue à raison de 5 jours de formation par an sur son temps de travail, indépendamment de son taux d'activité.

Enfin, les parties signataires ont renforcé le règlement de la commission paritaire. Dorénavant les infractions à la CCT peuvent être sanctionnées d'une amende.

Reste maintenant à faire vivre cette nouvelle CCT des EMS à Genève. Venez vous former au SIT! Venez avec des collègues. Et si vous identifiez que des éléments de vos conditions de travail ne respectent pas la CCT, contactez-nous!

Clara Barrelet

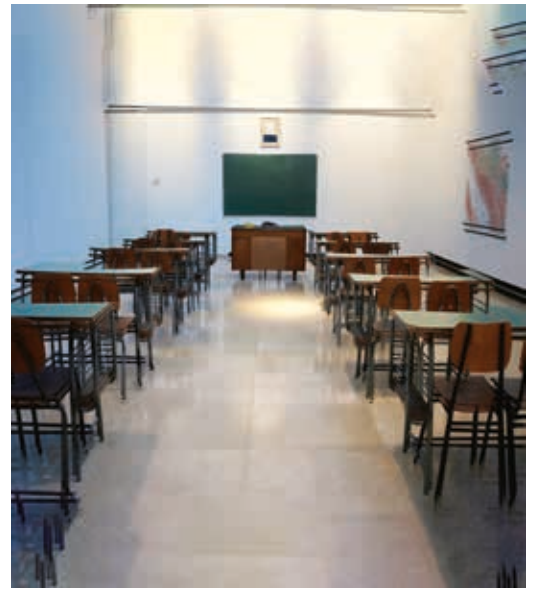
FORMATION SUR LA NOUVELLE CCT EMS DE GENÈVE AU SIT

– Mardi 27 mai de 18h à 20h
ouverte à toute personne syndiquée ou non
Pour plus d'information et pour vous inscrire contactez: cbarrelet@sit-syndicat.ch

DIP

Préavis de grève dans le secteur de l'éducation

Face aux attaques sur le temps de travail dont il fait l'objet, le personnel enseignant du DIP et les éducateurs-trices de l'OMP réagissent.



© Ivan Aleksic

Conflit social • Mercredi 9 avril, le Conseil d'État a passé en force des modifications au Règlement fixant le statut des membres du corps enseignant primaire, secondaire et tertiaire B, qui *de facto* excluent des tâches éducatives du temps d'enseignement au primaire et dans le spécialisé, et introduisent la possibilité pour les enseignant-e-s du cycle d'orientation de partir à la retraite avec un solde d'heures non payées. Bien que partiellement améliorée pour répondre aux demandes des 2000 employé-e-s du DIP et du GIAP qui ont pris la rue le jeudi 20 mars, le DIP a aussi adopté une directive sur le temps de travail des enseignant-e-s, contestée par tous les syndicats et associations professionnelles.

AUGMENTATION DE LA DURÉE DU TRAVAIL

Ces décisions font partie d'une série de projets visant à augmenter de façon déguisée ou manifeste le temps de travail et les charges, notamment en réduisant arbitrairement le temps de préparation et d'échange hors présence des élèves. Ces projets ignorent la réalité du terrain et ont pour seul objectif de faire des économies sur le dos du personnel, en leur demandant de faire plus de travail. Pourtant, la préparation, les échanges et les autres tâches hors de la pré-

sence des élèves sont d'autant plus nécessaires en raison de l'augmentation des souffrances et des troubles chez les enfants et les jeunes.


PRÉAVIS DE GRÈVE

Réuni en assemblée générale le 10 avril, le personnel du DIP a donc voté à une large majorité une grève des enseignant-e-s de tous les ordres et des éducateurs-trices de l'OMP pour mardi 13 mai. Les demandes sont claires : suppression de la directive sur le temps de travail des enseignant-e-s, retrait des modifications de l'article 7 du Règlement évoquées ci-dessus, abandon des modifications du cahier des charges des maîtresses adjoint-e-s, amélioration des conditions d'enseignement au secondaire II, et fixation du temps en présence des élèves pour les éducateurs-trices de l'OMP à 28 heures maximum.

UN MOUVEMENT UNITAIRE

Tout le personnel de l'éducation est appelé à rejoindre la manifestation agendée le 13 mai et à se mobiliser pour mettre en avant dans cette mobilisation transversale toutes les revendications élaborées par l'assemblée générale des membres du SIT et du SSP travaillant dans l'éducation.

En effet, si les attaques susmentionnées visent enseignant-e-s et éducateurs-trices, tout le monde – secrétaires, conseillers-ères sociaux-

ales, psychologues, infirmiers-ères scolaires, animateurs-trices et référent-e-s socio-éducatifs-ves du parascolaire etc. – en paiera les conséquences. Tout le personnel de l'éducation, dans les établissements scolaires et au parascolaire doit pouvoir travailler ensemble pour faire face aux difficultés rencontrées par les jeunes et pour bien accompagner les élèves à besoins spécifiques. Une réflexion collective et des ressources adéquates aux besoins sont nécessaires pour bien répondre aux défis contemporains. Cela veut dire davantage de préparation et de moments d'échange, non seulement entre collègues dans les mêmes équipes mais aussi pour des salarié-e-s rattaché-e-s à des Services, Offices et employeurs différents. 

Massimiliano Masini

PRÉPARONS LA GRÈVE ENSEMBLE

Pour le personnel enseignant de tous les ordres : rejoignez le groupe enseignant-e-s du SIT ! La prochaine réunion aura lieu le mardi 27 mai à 17h30. Venez témoigner de vos conditions de travail pour un prochain article SITInfo sur la réalité du terrain dans le secteur de l'éducation ! Pour le personnel de l'OMP : contactez votre secrétaire syndical pour rejoindre le comité intersyndical de l'OMP et préparer la grève !

SANTÉ-SOCIAL

La lutte continue

Une manifestation pour la revalorisation des salaires des métiers du social et de la santé aura lieu le 22 mai. Rejoignez-nous !

Salaires • Après une manifestation de plus de 500 personnes le 13 février dernier, les syndicats SIT et SSP ont déposé le 25 février une pétition à l'attention du Grand Conseil et du Conseil d'État, munie de plus de 4000 signatures, demandant la reconnaissance salariale de la formation de base et la revalorisation de l'ensemble des métiers de la santé et du social. Le personnel des secteurs de la santé et du social exige que les autorités mettent im-

médiatement à jour les profils de postes des professions exerçant à l'État et dans le secteur subventionné en reconnaissant leur cursus de formation HES et revalorisent les salaires de la santé et du social de manière générale.


Cela fait plus de 20 ans que les HES existent et qu'elles délivrent des bachelor of arts. Pourtant, le Conseil d'État n'a pas mis à jour les profils des postes concernés privant injustement des milliers d'employé-

e-s d'une classe salariale supplémentaire (près de 5% de différence salariale!).

D'autres fonctions sont également en attente de la revalorisation de leurs salaires. Par exemple, les nettoyeurs et nettoyeuses (classe 4) et les moniteurs-trices (classe 6) des maisons de quartier se sont également fait entendre dans la presse et sont mobilisé-es pour demander une augmentation de leur classe salariale. Les animateurs-trices et

les ASE du parascolaire sont en lutte pour une augmentation de leur classe salariale depuis 2019 et les actions syndicales continuent, ces fonctions n'ayant obtenu que de petites avancées en 6 ans.

Alors que les compte de l'État affichent un nouveau bénéfice de 540 millions de francs pour 2024, il est inadmissible qu'une partie de ces bénéfices ne soient pas utilisés pour opérer des revalorisations salariales dues depuis des années.

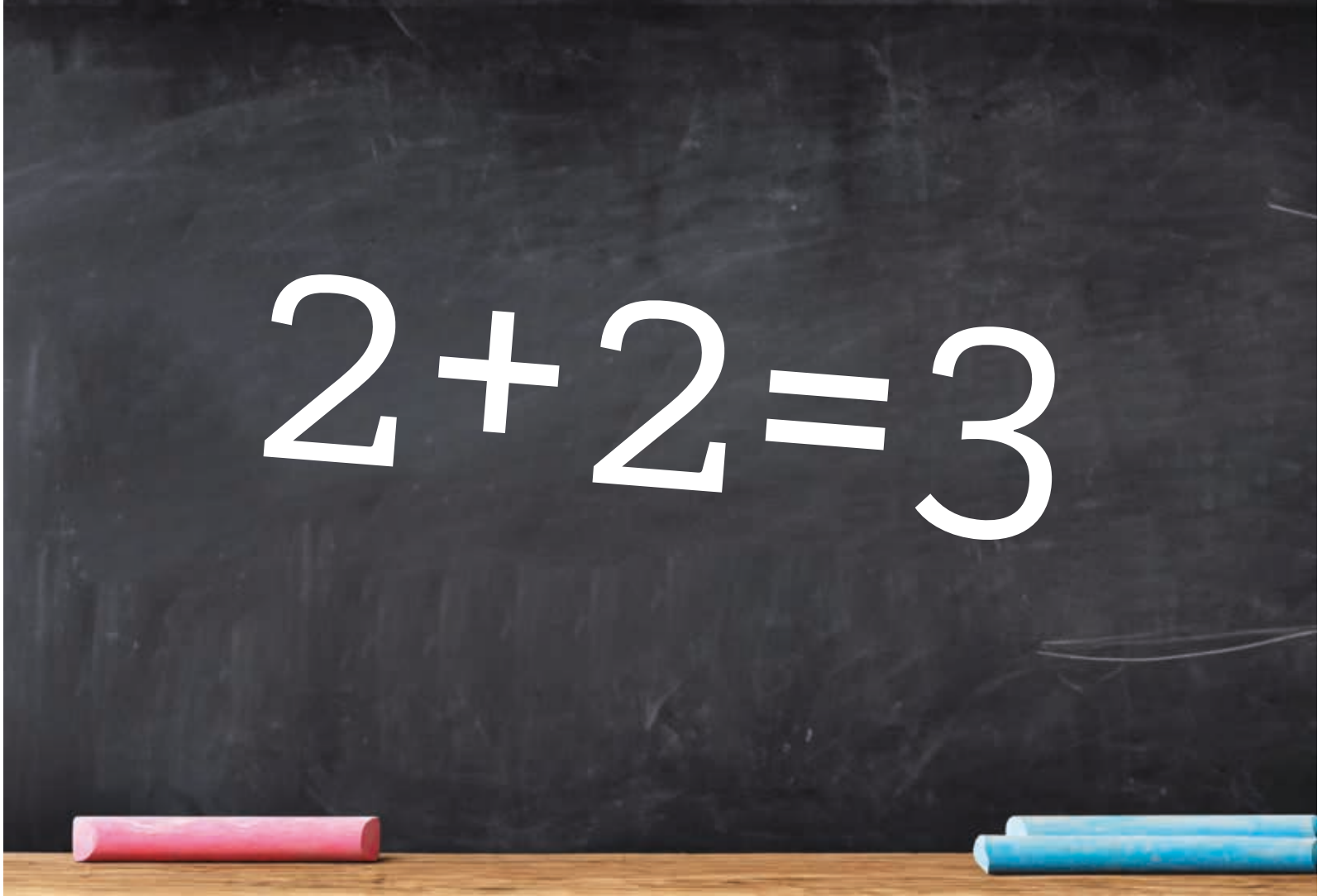
Déterminés, le personnel et les syndicats SIT et SSP prendront à nouveau la rue le 22 mai* pour faire entendre ces revendications. 

Sandra Froidevaux

*Heure et lieu de rassemblement seront publiés sur sit-syndicat.ch dès que possible.

SERVICES PUBLICS

3 milliards d'excédent : merci qui ?


$$2 + 2 = 3$$

© DR

Avec un excédent de 541 millions aux comptes pour 2024, l'État de Genève porte son « bénéfice » sur 3 ans à... 3 milliards. Sur le dos du personnel et des prestations publiques.

Comptes 2024 • Il en désormais ainsi : le Conseil d'État élabore des budgets dont les revenus sont systématiquement sous-évalués. Cette sous-estimation chronique des ressources sert à imposer l'austérité néolibérale en pleine période de croissance alors que les besoins de la population explosent. Les conséquences sont multiples : non indexation des minimas sociaux et maintien dans la précarité, absence de compensation de la perte de pouvoir d'achat de la population, manque de postes, dégradation des conditions de travail dans le secteur subventionné en particulier dans le social et la santé, défaut de prise en charge dans l'éducation spécialisée, etc.

BAISSE D'IMPÔTS ET BAISSSE DES PRESTATIONS

La droite libérale a réussi à faire passer une baisse d'impôt massive pour les personnes physiques. Comme toujours, cette baisse d'impôt profite aux plus riches et a des conséquences directes sur la qualité des prestations. L'État-employeur, dominé par les PLR, a décidé de concentrer son feu sur la jeunesse et la forma-


tion : augmentations tous azimuts du « temps devant l'élève » au détriment de la préparation et de l'accompagnement social (au primaire, au secondaire, à l'OMP). Tandis que sur le front du social et des soins, il refuse la revalorisation des salaires du personnel alors que la pénurie est dans toutes les bouches. Les HUG n'ont quant à eux toujours pas les moyens de respecter la Loi sur le travail, tout comme certaines institutions qui confondent bénévolat et travail salarié.

CE N'EST PAS FINI : ATTENTION AUX LOIS CORSETS !

La droite parlementaire, toujours avide de maintenir les privilèges et les inégalités sociales, a pondu les lois corsets. Pour rappel, ces lois prévoient que, en cas de budget déficitaire, les charges ne peuvent pas augmenter de manière plus importante que la croissance de la population. Au-delà du problème des budgets systématiquement déficitaires, ces projets nient complètement l'augmentation de la précarité et des besoins plus rapides que l'augmentation de la population. Le Conseil d'État a d'ailleurs

présenté l'évolution des charges et des dépenses au regard de la démographie. Résultats : entre 2019 et 2024, une croissance des revenus de 24 % ; une croissance des charges de 20 %, pour le personnel 14 % et pour les besoins sociaux 38 % ; tandis que la population croissait de 4.6 %. Une démonstration implacable : les besoins de la population augmentent plus rapidement que le nombre d'habitant-e-s. On le savait déjà, maintenant c'est écrit...

PORTER NOS REVENDICATIONS

Les attaques incessantes et mesquines de la droite contre les services publics et les précaires doivent cesser ! Avec ces moyens, l'État pourrait, par exemple, renforcer les prestations financières à la population qui servent à limiter les conséquences de la glotonnerie des possédants (loyers et assurances maladie en tête), augmenter les financements du secteur subventionné (qui contribue à la lutte contre les inégalités), mettre sur pied un fonds intempéries, financer les reconversions professionnelles, créer des emplois écologiques et sociaux, financer l'école inclusive, revaloriser les fonctions précaires et en situation de pénurie (santé et social), développer des places de crèche avec du personnel formé... On a plein d'idées, mais c'est pas nous qu'on décide ! À la population et aux forces militantes de se faire entendre par tous les moyens et de porter avec détermination ses revendications ! 

Jérôme Chapuis



© MEmeme

LIVRAISON DE REPAS

Nouveau revers pour Uber (Eats)

Le Tribunal fédéral a tranché : les livreurs-euses de repas de Chaskis sont en fait des travailleurs-euse-s loué-e-s par Uber Eats. Petite explication du jugement et de ses conséquences.

Plateformes numériques • Ce jugement était attendu. Les rapports entre Uber Eats et les livreurs-euses formellement employé-e-s par l'entreprise Chaskis SA relèvent de la location de service. Cet arrêt du Tribunal fédéral (TF) va avoir de grosses conséquences, car c'est tout un secteur qui se retrouve soumis à la loi sur la location de services (LSE) et à la CCT de la location de service, qui fixent des conditions particulières d'autorisation aux entreprises bailleuses de services, aux contrats de location de service, aux contrats de travail, et aux conditions de travail. Et au-delà du secteur de la livraison de repas, c'est le modèle même d'Uber, qui après avoir été taclé en 2022 sur la soi-disant indépendance des chauffeurs-euses Uber, qui en prend un nouveau coup, puisque l'on peut s'attendre à ce que le TF tranche de la même manière dans le cas des « taxis Uber », formellement

employé-e-s par l'entreprise MITC. Reste que ce jugement permet néanmoins au vrai patron, Uber, de continuer son sale jeu de cache-cache.

RELATION TRIANGULAIRE

Le travail dit « temporaire », ou « location de services » est une relation tripartite entre des « entreprises temporaires », ou « bailleuses de services » (comme Adecco, Manpower et plein d'autres), des travailleuses ou travailleurs, et des « entreprises de missions », locataires de services, chez qui concrètement les travailleurs-euses exécutent le travail. La caractéristique centrale de cette forme de travail est que l'entreprise bailleuse, qui est formellement l'employeuse (la boîte temporaire) abandonne son pouvoir de direction et de contrôle du travailleur ou de la travailleuse à l'entreprise locataire. En effet, lors des missions chez un autre

employeur, c'est ce dernier qui donne les directives essentielles propres à l'exécution du travail.

LE VRAI PATRON

Dans le cas de la livraison de repas, le TF a considéré que c'est ce qui se passe, et qu'en réalité, c'est l'application Uber Eats qui dirige les livreurs-euses. C'est elle, en effet, qui attribue les demandes de livraison, communique les noms des restaurants et des client-e-s, les adresses et les codes d'accès; elle peut restreindre le périmètre de livraison en temps réel en fonction du nombre de livreurs-euses, et détermine des délais de livraison. Le fait qu'Uber Eats puisse demander des selfies aux livreur-euse-s, en temps réel, pour vérifier qu'il-elle-s portent un casque ou le type de véhicule utilisé, est également un indice de contrôle, et donc du pouvoir de directive propre à un patron. Le sac ou le vélo éventuellement fourni

par Chaskis ne compense pas que l'application constitue l'outil principal de travail. De plus, la « facturation » de Chaskis à Uber pour les livraisons n'est pas un prix unique convenu d'avance (comme c'est le cas dans un contrat de mandat), mais varie en fonction du temps, de la durée des missions, etc.

PRÉCARITÉ PERSISTANTE

Il n'en reste pas moins que, pour le SIT, ce jugement ne règle pas le problème principal, à savoir la situation de précarité qui pèse sur les livreurs-euses (et sans doute bientôt les chauffeurs-euse-s Uber). Avec ce jugement, on se retrouve donc avec un vrai patron qui n'assume toujours pas l'entièreté de ses responsabilités d'employeur, ni en termes de protection sociale, ni en termes de risques économiques, puisqu'il les délègue à d'autres en louant la totalité du personnel réalisant l'activité principale.

Par ailleurs, si ce jugement a la vertu de définir les conditions de travail applicables, en l'occurrence celles de la CCT de location de services, celles-ci restent minimales, notamment avec des salaires très bas et des délais de résiliation extrêmement courts (2 jours les 3 premiers mois). Enfin, d'autres enjeux vont découler de ce jugement : définir la « mission » et le « contrat de mission », avec la question épineuse de la rémunération des temps d'attente.

Que les États intègrent peu à peu les plateformes numériques au système juridique est une bonne chose. Encore faut-il que ce ne soit pas dans une constante précarité. De ce point de vue, le combat n'est pas encore abouti. ♦

Jean-Luc Ferrière

UN STATUT À CHOIX ?

Parmi les pires dérives liées au travail de plateforme figure la proposition de la droite patronale de libéraliser le statut de salarié-e. Alors que le TF a cassé le modèle d'Uber, en considérant les chauffeurs-euses comme des salarié-e-s, et obligeant ainsi (entre autres) à les déclarer aux assurances sociales, quelle est la réponse du patronat ? « Il faut laisser le libre choix du statut, salarié-e ou indépendant-e aux parties » ! Quand on sait dans quelle dépendance se trouvent souvent les salarié-e-s quant à la nécessité d'un revenu, on voit que le choix n'aura rien de libre, et déboucherait sur une régression sociale terrible. La commission de la sécurité sociale du Conseil national (pour Genève Cyril Aellen et Céline Amaudruz), a pourtant voté pour l'option patronale, contre l'avis du Conseil fédéral. Une position scandaleuse, qu'on attend que le plénum invalide, et contre laquelle le canton doit se prononcer.

CONSTRUCTION

Fraude après fraude après fraude après fraude...



Un énième cas symbolise la faillite du système dans la lutte contre les pratiques frauduleuses dans la construction. Le SIT appelle les autorités et le patronat à enfin agir.

Faillites • Si Genève a sa « colline aux pirates », elle a aussi sa caverne aux 40 voleurs, opérant en toute impunité dans le secteur de la construction (mais sans doute ailleurs aussi, notamment dans la restauration). Ce sont en effet une nouvelle fois une dizaine de travailleurs, cette-fois-ci de l'entreprise LMS Bâtiment Sàrl, qui sont venus alerter le syndicat de leur situation scandaleuse: salaires de sous-enchère, charges sociales détournées, clients

escroqués. Et ce pour des centaines de milliers de francs. Avec en sous-main un escroc notoire, bien connu du SIT, qui exploite tout l'espace du sale jeu que laisse ouvert l'inaction des autorités.

ADMINISTRATEUR SOUS ENQUÊTE

Petit retour en arrière. Le 6 juillet 2018, les syndicats de la construction adressaient une dénonciation pénale au Ministère public genevois

contre Luis Miguel Cristina De Oliveira pour infractions aux assurances sociales et à la LTN, gestion déloyale, escroquerie et faillites frauduleuses au préjudice de nombreux travailleurs non-payés et de la collectivité. Depuis, silence radio. Jusqu'au 14 février 2025, date à laquelle le Ministère public du canton de Vaud, informa les syndicats de sa décision de reprendre l'instruction du dossier suite à l'arrestation de De Oliveira deux jours auparavant, après une longue disparition des radars.

QUI CONTINUE DE SÉVIR


En parallèle et tout à fait fortuitement, le SIT a appris que cet escroc invétéré n'avait jamais cessé ses activités frauduleuses dans la construction. N'apparaissant désormais dans aucun conseil d'administration ni au registre du commerce, il travaillait en sous-main pour le compte d'entreprises telle que LMS Bâtiment Sàrl, tout récemment constituée. D'après nos informations, les pratiques frauduleuses de son administrateur formel, Monsieur Shabi Fazliu, ne tombent pas du ciel: ce serait bien ce même Luis Miguel Cristina De Oliveira qui tirait les ficelles en sous-main, à coup de « conseils » avisés.

Comble de l'ironie, cette entreprise, dirigée par un fantôme, a réussi à décrocher des contrats de sous-traitance avec d'importantes entreprises de la place, telle que Induni SA. Alors deux questions s'imposent, où sont passés les millions détournés par De Oliveira et à qui profite le crime?

L'HEURE DU RÉVEIL A SONNÉ!

Depuis plus de 20 ans, les syndicats de la construction, notamment le SIT, jouent un rôle majeur dans la lutte contre les fraudes. Forts de leur expérience sur le terrain, ils alertent, proposent, dénoncent, prennent aussi des risques contre des véritables mafieux qui n'hésitent plus à user de menaces contre leurs représentants et les travailleurs victimes de leurs pratiques. Malheureusement, ils prêchent toujours dans le désert.

Il y a maintenant plus d'un an, les syndicats ont adressé au Département de l'économie de l'emploi 14 propositions concrètes visant à lutter contre ces fraudes systémiques, et demandant la constitution d'un groupe de travail tripartite afin de les examiner. Depuis, le Département et l'UAPG se renvoient la balle pour savoir qui doit discuter avant qui des revendications des syndicats, tandis que les cas de faillites frauduleuses, de sous-traitances abusives, et de travail au noir massif des entreprises prennent l'ascenseur.

Mais soyons clairs: la situation sur les chantiers genevois a atteint un paroxysme et nous ne sommes pas à l'abri de drames. Aussi, afin d'éviter d'en arriver là, le SIT va interpellé une nouvelle fois Madame Delphine Bachmann afin qu'elle se saisisse du dossier et mette enfin les partenaires sociaux autour d'une table pour discuter de nos revendications et convenir des mesures autrement plus importantes et efficaces qu'une simple charte pour mettre fin à ce modèle d'affaire mafieux. Il en va de l'intérêt public. 

Thierry Horner



© Eric Roset

LUTTES FÉMINISTES

Plus que jamais nécessaires

Contre les discriminations des femmes et des minorités de genre, le SIT n'a pas manqué à l'appel de la Journée internationale des luttes féministes.

8 mars • Dans un contexte de montée du masculinisme et des régimes autoritaires, la journée internationale des luttes féministes du 8 mars 2025 a mobilisé des milliers de personnes à Genève et dans les autres cantons. Comme chaque année, le SIT a participé avec ses membres à la manifestation organisée par la Grève féministe. Parce que les femmes et les personnes LGBTIQ+ subissent de plein fouet les conséquences des politiques néolibérales et discriminatoires, le SIT poursuit quotidiennement sa lutte contre la précarisation des métiers féminisés, l'exploitation des travailleuses migrantes, le harcèlement sexuel en entreprise, les actes homophobes et transphobes, l'accès aux droits pour les femmes sans statut légal. Les discours et les actes haineux sont

sans cesse banalisés et nous devons plus que jamais résister. L'extrême droite se renforce en Suisse et dans le monde et nous gardons à l'esprit qu'il faut peu pour remettre en question les droits obtenus grâce aux luttes féministes et syndicales, qui sont pourtant encore loin d'être suffisants.

COALITION CONTRE LA DISCRIMINATION SALARIALE

Les hommes gagnent 27 % de plus que les femmes. La discrimination salariale reste un problème non résolu et a même augmenté ces dernières années. Les femmes sont largement sous représentées dans les postes à hauts revenus et en surnombre parmi les bas salaires. Elles occupent souvent des emplois à temps partiel (51 % des

femmes contre 21 % des hommes). Non seulement elles ont des revenus inférieurs, mais leur retraite est aussi réduite, en particulier les rentes LPP. L'analyse du salaire brut standardisé démontre que même à temps de travail égal, les femmes restent nettement moins payées que les hommes (-15,6 %). Une large coalition d'organisations politiques, syndicales et de défense des intérêts des femmes, dont le SIT, ont interpellé le Conseil fédéral, pour demander des mesures efficaces contre la discrimination salariale et une révision de la loi sur l'égalité.

EXIGENCE D'UNE RÉVISION URGENTE DE LA LOI

À l'occasion des 30 ans de l'adoption de la loi, la commission féministe de la CGAS a organisé une conférence

publique avec l'avocate Céline Moreau pour tirer le bilan de son application et imaginer de nouvelles perspectives. Les cas soumis aux tribunaux demeurent peu nombreux comparativement aux discriminations réelles persistantes. Les procédures sont longues et complexes, les indemnités perçues sont faibles et les sanctions des entreprises inexistantes. Une révision de la loi en 2020 a introduit l'obligation pour les entreprises de plus de 100 employé-e-s de procéder à une analyse des salaires. Il est déjà incompréhensible que la plupart des entreprises soient épargnées de procéder à ce contrôle. Mais un rapport intermédiaire du Conseil fédéral démontre que plus de la moitié des grandes entreprises n'ont pas respecté cette obligation et n'ont pas communiqué les résultats au personnel. Malgré ce bilan calamiteux, le Conseil fédéral n'entend pas changer de cap. La coalition contre la discrimination salariale réclame un changement de loi pour une vérification active de son respect, une extension aux entreprises de plus de 50 personnes, la suppression de la clause de caducité prévue en 2032, l'obligation faite aux entreprises de rectifier les salaires et des sanctions efficaces. Le parlement doit enfin prendre cette affaire au sérieux. **♦**

Valérie Buchs

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER, LE COMITÉ SIT A:

- ♦ désigné deux nouveaux-elles représentant-e-s, respectivement titulaire et suppléante, de la commission migration
- ♦ évoqué le référendum en cours contre les lois corsets
- ♦ discuté des négociations en cours concernant l'application du salaire minimum aux jobs d'été et pris position contre le projet de nouvelle directive
- ♦ préparé le comité CGAS du 17 février
- ♦ discuté du thème pour le 20^e Congrès du 15 novembre prochain

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE MARS, LE COMITÉ SIT A:

- ♦ adopté les priorités interprofessionnelles 2025 du syndicat
- ♦ pris position sur les objets de votations du 18 mai: NON à l'initiative « J'y vie, j'y paie! » et à son contreprojet (question subsidiaire:

contreprojet); NON à l'initiative « Pour une transition rapide vers le solaire à Genève » et OUI à son contreprojet (question subsidiaire: contreprojet); OUI à la loi constitutionnelle sur le nombre de signatures en matière communale; pas de prise de position concernant les lois constitutionnelles sur les élections générales du pouvoir judiciaire et sur le renforcement de la surveillance des magistrat-e-s du pouvoir judiciaire.

- ♦ fait le retour de l'assemblée des délégué-e-s de l'USS sur les accords bilatéraux Suisse-Union européenne
- ♦ préparé le comité CGAS du 20 mars
- ♦ fait un point de situation sur l'évolution des membres
- ♦ fait un retour sur la 1^{ère} séance du groupe de préparation du Congrès

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER, LE COMITÉ CGAS A:

- ♦ évoqué les statistiques des salaires pour le secteur de l'architecture

- ♦ pris position contre le projet de nouvelle directive sur les jobs d'été
- ♦ abordé le référendum en cours contre les lois corsets
- ♦ fait le retour de l'assemblée des délégué-e-s de l'USS sur les accords bilatéraux Suisse-Union européenne
- ♦ nommé un nouveau représentant au sein de la Coordination genevoise pour le droit de manifester (CGDM)

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE MARS, LE COMITÉ CGAS A:

- ♦ pris position sur les objets de votations du 18 mai: prises de position identiques à celles du SIT (voir plus haut)
- ♦ fait un point de situation sur l'organisation du 1^{er} Mai
- ♦ accepté un mandat de négociation sur la question des stages de préadmission à l'ESEDE
- ♦ fait un point de situation sur le nombre de membres
- ♦ nommé une nouvelle représentante au sein de la commission de formation professionnelle du pôle nature et environnement
- ♦ nommé plusieurs nouveaux représentants au sein de la Fondation Arc-en-Ciel



BESOIN D'AIDE DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES?

Le SIT propose une permanence de soutien administratif tenue par des militant-e-s bénévoles, pour aider ses membres à réaliser les démarches suivantes:

- demandes de subsides d'assurance-maladie
- demandes d'attestations diverses (RDU, résidence, départ)
- annonces de départ
- demandes de rente AVS et d'extrait de compte AVS
- demandes d'avoirs LPP en déshérence
- aide au remplissage des formulaires AI détection précoce
- aide à la création d'un compte e-démarches

La permanence est réservée aux membres du syndicat et a lieu:

Les mardis et jeudis de 15h à 18h
au SIT, rue des Chaudronniers 16

Les horaires sont susceptibles de changer.

N'hésitez-pas à appeler la réception (022 818 03 00) avant de venir.

Les permanences du 1^{er}, 20, 22 et 29 mai sont annulées.



PRESENTE



Grève au royaume des ordures

France | 2022 | 55 min
Un documentaire réalisé par Solidaires Rhône - Union Syndicale

Le mardi 2 avril 2019 - suite à des élections professionnelles victorieuses - des salarié·es de Pizzorno (groupe de ramassage d'ordures ménagères) du site de Versoix se mettent en grève. Elles réclament une revalorisation de leurs salaires et l'amélioration de leurs conditions de travail. Pendant 17 jours, dès 4h du matin les salarié·es se réunissent pour tenir le piquet de grève. Autour d'elles et avec des soutiens s'agrégent : gilets jaunes, étudiantes, syndiqués de l'Union Syndicale Solidaires. Des manifestations aux tribunaux, ce film retrace ces deux semaines de luttes et de solidarité.

Projections et discussions sur le thème du travail

DISCUSSION : avec un des protagonistes du film.

Mardi 29 avril 2025 à 19h

PROJECTION

FONCTION
CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch

metroboulotkino@ik.me



**caisse de
chômage**

**BIENVENUE À LA CAISSE
DE CHÔMAGE DU SIT**

Afin de répondre aux questions sur l'assurance-chômage, et vous permettre d'éviter les nombreux pièges qui jalonnent cette étape difficile de votre parcours professionnel, nous invitons les chômeuses et chômeurs nouvellement inscrit-e-s auprès de la caisse du SIT à une

**SÉANCES D'INFORMATION
LUNDI 12 MAI ET LUNDI 16 JUIN,
DE 14H30 À 16H30
GRANDE SALLE DU SIT**

Vous y obtiendrez également des informations sur le fonctionnement de notre syndicat, sur nos actions pour améliorer la condition des personnes au chômage et sur les possibilités que vous avez de participer à la vie et à la formation des positions du syndicat dans votre secteur d'activité ou sur des dossiers thématiques variés.



**LES ITINÉRAIRES MÉMORIELS,
HISTORIQUES ET ARTISTIQUES**

**Nous saisonniers,
saisonnières...
Genève 1931-2024,**

inaugurés en septembre dernier, feront l'objet de visites guidées publiques et gratuites ces prochaines semaines.

mercredi 21 mai à 16h

(Itinéraire rive gauche; rendez-vous: île Rousseau)

L'itinéraire « Le statut de saisonnier et son histoire », sur la rive gauche, évoque les luttes politiques et sociales auxquelles ce statut indigne a donné lieu jusqu'à sa suppression en 2002. Il démarre sur l'île Rousseau, puis va au Jardin anglais, à la promenade de la Treille, à la place de Neuve, à la place du 14-juin (place du Cirque), au parc des Bastions et à la rue des Chaudronniers.

mercredi 7 mai à 18h et samedi 10 mai à 16h

(Itinéraire rive droite; rendez-vous: 3 place du Reculet, derrière la gare de Cornavin)

L'itinéraire « La vie de saisonnier et de saisonnière », sur la rive droite, présente leurs conditions de vie et de travail ainsi que les difficultés auxquelles ils et elles ont dû faire face. Il commence à la place du Reculet, derrière la gare Cornavin, et se poursuit place des Grottes, chemin Annie-Jiagge (ex-chemin Galiffe), parc Saint-Jean, place Lise-Girardin, rue du Mont-Blanc, place des Alpes.

Inscription: info@collegedutravail.ch

**L'INFORMATION
N'A JAMAIS
EU AUTANT DE
VALEUR.**

**Investissez
dans son
indépendance !**

Abonnez-vous dès 17.-/mois



LE COURRIER

1er MAI 2025

Journée internationale des travailleuses et travailleurs

Contre les fachos et les abus patronaux DÉFENDONS LES SALAIRES, PAS LES FRONTIÈRES

Aux États-Unis et dans de nombreux pays d'Europe, les vents mauvais du fascisme se lèvent à nouveau. Les droits syndicaux, les droits des minorités, la liberté de la presse, les conquits sociaux s'en trouvent plus fortement attaqués. En Suisse, l'UDC remet le couvert avec son initiative xénophobe contre une prétendue « Suisse à 10 millions », attisant la peur et la division.

En Suisse et à Genève, les forces réactionnaires appuient des coupes budgétaires austéritaires, tandis que les travailleuses et travailleurs subissent discriminations et dumping, des abus patronaux restant pendant ce temps impunis.

Face à cette offensive antidémocratique, nationaliste et antisociale, nous présentons un tout autre projet. Celui d'une solidarité

sans frontières, de la libre-circulation fondée sur l'égalité des droits, d'une société sociale et écologique, contre le militarisme et la précarité. Nous refusons que nos luttes soient divisées. Ensemble, nous défendons les salaires, les conditions de travail, les services publics – ici et ailleurs.

PROGRAMME

- **Rassemblement devant la Pierre du 9 novembre, 11h, parvis d'Uni-Mail**
- **Rejoins à 13h le tronçon du SIT au Cortège qui partira à 13h30 (Blvd James-Fazy)**
- **Fête des travailleurs·euses aux Bastions, de 16h à 20h**
Rendez-vous au stand du SIT pour un moment convivial, boire un verre et refaire le monde.

JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

LAPOSTE

SIT INFO

CP 3135

1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Jérôme Chapuis, Équipe Chômage, Ignace Cuttat, Clément Dubois, Davide De Filippo, Sarah Destanne, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Anne Fritz, Sandra Froidevaux, Thierry Horner, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Massimiliano Masini, Nicole Moser, présidence du SIT, Julien Repond, Georges Tissot.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11 500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT

Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement avec
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.

